



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MERCREDI 4 MARS 2020 A 20H30**

L'an deux mille vingt, le mercredi 4 mars, le conseil municipal dûment convoqué en date du 24 janvier 2020, s'est réuni à 20 heures 30 en mairie, sous la présidence de Monsieur Maryannick GARIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 12

Etaient présents : Mr Maryannick GARIN, Mr Gilles BERGES, Mme Sylvie ALDEGUER, Mr Charles SAVEL, Mr Alain DEWAEGHEMAECKER, Mr Olivier MAVIEL, Mr Pierre ARMAND, Mr Alain DIDIER, Mr Pierre HELSLOOT, Mme Sabine BARRAS, Mr David BES,

Absents excusés : Mme Dylette THILL, Mme Claire RIBOULEAU-ETUY, Mr Jacques TASSI

Procurations : Mme Dylette THILL à Mr Maryannick GARIN

Secrétaire de séance : Pierre ARMAND

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU SERVICE EAU ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION DES RESULTATS**

Il est approuvé à l'unanimité selon les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : Déficit de 6 407,10 euros
- Section d'investissement : Excédent de 25 974,39 euros
- Résultat de clôture de fonctionnement : Excédent de 78 135,21 euros
- Résultat de clôture d'investissement : Excédent de 50 032,37 euros

Le compte de gestion établi par la trésorière est unanimement approuvé.

**BUDGET PREVISIONNEL 2020 DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Il est adopté à l'unanimité comme suit :

Section fonctionnement : elle s'équilibre à hauteur de 101 251,13 €.

Section investissement : elle s'équilibre à hauteur de 62 306,41€.

Soit un budget global de 163 557,54 €

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE ET AFFECTATION DES RESULTATS**

Il est approuvé à l'unanimité selon les résultats suivants :

- Section de fonctionnement au 31/12/2019: Excédent de 106 396,65 euros
- Section d'investissement au 31/12/2019: Déficit de 31 868,22 euros
- Résultat de clôture : Excédent de 377 695,37 euros

Le compte de gestion établi par la trésorière est unanimement approuvé.

**BUDGET PREVISIONNEL 2020 DE LA COMMUNE**

Il est adopté comme suit :

Section fonctionnement : elle s'équilibre à hauteur de 761 860,05 € (dont 300 000,00 € d'autofinancement).

Section investissement : elle s'équilibre à hauteur de 559 218,35 €.

## ECLAIRAGE PUBLIC – ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE D'ENERGIE SDED

Monsieur le Maire rappelle que pour répondre au besoin des collectivités publiques, Energie SDED a adopté la compétence optionnelle « Eclairage Public ». Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal son intention de transférer à Energie SDED la compétence « Eclairage Public » conformément aux modalités prévues dans le règlement d'application adopté par Energie SDED qui est joint à la délibération. La durée d'adhésion à cette compétence optionnelle est de 8 ans.

Ce transfert de compétence entraîne la mise à disposition comptable des ouvrages concernés. A ce titre, Energie SDED règle les factures d'électricité consommée par les ouvrages mis à sa disposition, souscrit les abonnements correspondants et est maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux sur le réseau d'éclairage public.

La participation financière à cette compétence optionnelle est la suivante :

L'audit du patrimoine (ayant transfert effectif de la compétence) : la facturation de cet audit est unique 7.50 TTC par point lumineux.

Participation financière annuelle à la compétence : dont les montants sont définis dans le règlement d'application ainsi que la base de calcul d'actualisation annuelle des tarifs.

Fonctionnement Entretien et maintenance DT DICT Suivi énergétique	25,50 € par point lumineux
Investissement Travaux neufs	12,00 € par habitant
Consommation énergie	Equivalent à la consommation Eclairage public

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de transférer à Energie SDED, la compétence « Eclairage Public » et s'engage à verser la participation annuelle correspondante.

### AVANT-PROJET « SECURISATION MUR DE SOUTÈNEMENT »

Monsieur le Maire rappelle le marché de maîtrise d'œuvre passé avec le cabinet SEMPERVIRENS dans le cadre de l'aménagement de l'entrée nord du village et de la sécurisation des murs de soutènement. Il présente de façon détaillée l'avant-projet de la réfection du mur de soutènement en rappelant le montant prévisionnel de l'opération de 82 590 € HT. Le conseil municipal après délibération et vote à l'unanimité, approuve cet avant-projet et sollicite la région Auvergne-Rhône-Alpes en vue de l'octroi d'une subvention.

### AVANT-PROJET « AMENAGEMENT DE LA PLACE CHANTEBISE ET DE LA TRAVERSE DU VILLAGE »

Monsieur le Maire rappelle le marché de maîtrise d'œuvre passé avec le cabinet SEMPERVIRENS dans le cadre de l'aménagement de la place Chantebise et de la traverse RD 571 du village. Il présente de façon détaillée l'avant-projet en rappelant le montant prévisionnel de l'opération de 594 024,50 € HT. L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité cet avant-projet et sollicite la région et le conseil départemental en vue de l'octroi d'une subvention.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 h10

Le Maire,

Affiché le 13 mars 2020

Maryannick GARIN